

DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL MOMERSTROFF
Séance ordinaire du mardi 25 août 2026 à 20h00

Présents : 09 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

BOUR Denis, deuxième Adjoint au Maire ;

Conseillers :

M. KREMER Serge, Mme STEINMETZ Carine, M. REINHARDT Patrick, Mme COLLMANN Belinda, M. JAGER Vincent, Mme HESTROFFER Anne Marie, M. HELLERINGER Thomas

Absent(s) excusé(s) : BAUER Céline procuration à Vincent JAGER

Date de convocation : 19 août 2026

Secrétaire de séance : Sylvia BOUR

Absent(s) : Mme STEINMETZ Carine

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 26 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 est lu et adopté.

2 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 3EME ADJOINT AU MAIRE

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à trois ;

- Vu l'arrêté municipal n°5/2026 portant délégation de fonction du Maire à Mme BAUER Céline, 3ème adjointe, déléguée pour exercer les fonctions :
 - Responsable de la communication,
 - Gestion du site internet de la commune,
 - Responsable du bulletin municipal,
 - Responsable Gestion du Cimetière.
- Vu la lettre de démission de Mme BAUER Céline des fonctions de 3ème adjointe au maire ; de la Responsabilité de la communication, de la Gestion du site internet de la commune, de la Responsabilité du bulletin municipal, de la Responsabilité de la Gestion du Cimetière en date du 29 juillet 2026, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 6 août 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme BAUER Céline, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 21 mars 2026 ;
- 2) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 0 voix CONTRE, de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M BOUR Denis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M JAGER Vincent et de Mme HESTROFFER Anne Marie.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin :

Sous la présidence de M. Bernard COLBUS, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés : 10
- f) Majorité absolue : 9

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)

KREMER Serge

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :

En chiffres En toutes lettres KREMER Serge 9 neuf

M KREMER Serge ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Adjoint, et a été immédiatement installé.

INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,
Vu la délibération n°5 du 21.03.2026 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes,
Considérant l'élection du nouvel adjoint au 3ème rang du tableau des adjoints ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Considérant que le nouvel adjoint prendra la Responsabilité de la communication, de la Gestion du site internet de la commune, de la Responsabilité du bulletin municipal, de la Responsabilité de la Gestion du Cimetière.

Vu l'arrêté municipal n°5/2026 pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 447.64 € brut/mois

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérées étant inchangées.

3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux décisions modificatives du budget ;
Vu la délibération en date du 28/04/2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026 ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de tenir compte des besoins de la collectivité ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Diminution des crédits – Chapitre 011 « Charges à caractère général » : – 27 000 €

- Compte 60621 : – 10 000 €
- Compte 615221 : – 5 000 €
- Compte 6156 : – 5 000 €
- Compte 62871 : – 5 000 €
- Compte 60632 : – 2 000 €

Total des diminutions : – 27 000 €

Augmentation des crédits : Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : + 27 000 €

- Compte 6413 : + 5 000 €
- Compte 6218 : + 22 000 €

Total des augmentations : + 27 000 €

Le Conseil Municipal constate que l'équilibre de la section de fonctionnement est préservé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus
- **DÉCIDE** de procéder aux mouvements de crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 26 MAI 2026

2 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 3EME ADJOINT AU MAIRE

3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2026